

**Rapport de Jury**  
**Concours ESA 2023 – Epreuve de S.V.T.**

Ce rapport est à lire avant de se préparer à l'épreuve de S.V.T du concours pour bien saisir les attentes du jury.

Toutes les connaissances ou compétences attendues, sont celles indiquées au Bulletin officiel <https://eduscol.education.fr/document/23284/download>

Nous rappelons au candidat, que l'épreuve de S.V.T peut porter **sur l'ensemble du programme de S.V.T de terminale.**

La partie QCM de l'épreuve portait sur le programme, uniquement.

La moyenne est de 5,32/15 pour l'ensemble des candidats.

Ce résultat est très insuffisant, étant donné que les connaissances du programme de terminale seront une base pour l'enseignement de PASS.

Il est important que les candidats prennent conscience de l'absolue nécessité de maîtriser les connaissances du programme de terminale.

Il est également essentiel que les candidats comprennent que l'enseignement de PASS sera centré sur des apprentissages de connaissances en très grande quantité et qu'il est fondamental, pour le jury, d'évaluer leur capacité d'apprentissage.

Par ailleurs, une lecture attentive des items, en prenant garde au sens de chaque mot, est indispensable pour cocher les bonnes réponses.

Finalement, il est important que les candidats gèrent judicieusement leur temps de composition. En effet, de nombreuses copies contiennent des questions rédactionnelles traitées très brièvement ou pas du tout.

Le sujet rédactionnel de l'épreuve portait sur des COMPETENCES acquises ou confortées au cours de l'enseignement de SVT de terminale :

- Savoir lire une consigne
- Savoir lire un document et en extraire des informations
- Savoir lire un graphique et interpréter les résultats
- Savoir élaborer une hypothèse cohérente avec les données

Cette épreuve rédactionnelle a pour but de déterminer si le candidat possède un bon niveau de maîtrise des compétences travaillées au lycée et particulièrement en classe de terminale. Pour cela il doit savoir saisir des informations, argumenter, raisonner, utiliser et restituer des connaissances, communiquer par un tableau, schéma, ...appliquer une consigne, en respectant le verbe d'action. L'argumentation nécessite également de savoir choisir avec pertinence le ou les documents appropriés.

**Le jury a indiqué des consignes en amont de l'énoncé, elles ont été globalement respectées, et nous remercions pour cela, l'ensemble des candidats.**

Le jury a cependant relevé quelques copies contenant des abréviations, ce qui n'est pas souhaitable (exemple : « + », « - », « ↗ », « duplica° », etc.). Nous invitons également les candidats à écrire lisiblement sur les copies, un nombre conséquent de copies étaient en effet peu lisibles, voir illisibles pour certaines.

Le jury liste, ci-dessous, l'ensemble de ses remarques, suite à la correction des copies.

- Des confusions entre ADN et ARN alors que les étapes de la RT-PCR sont spécifiques de ces deux types de molécules.
- Des confusions entre les premiers cycles de la PCR et l'étape de rétrotranscription.
- Une interprétation erronée des documents (surtout des graphes document 3d et document 4)
- Un vocabulaire parfois imprécis, voir totalement erroné, avec une surutilisation du mot « catalyse » sans qu'il soit utilisé à bon escient.
- Citer un doc en référence ne suffit pas à argumenter, il faut exploiter le document, l'utiliser pour argumenter votre réponse.
  - Exemple de mauvaise argumentation : « D'après le document x, on voit que c'est vrai »

- « On peut dire que c'est vrai car on le voit dans le document x »

Quelle que soit votre formulation, citer le document sans l'exploiter n'est pas un argument. Le correcteur n'a pas à supputer votre raisonnement.

- Argumenter était obligatoire même si cela n'était pas spécifié dans la question car c'était indiqué en amont du sujet dans les consignes du jury.

En effet, répondre par « Oui » ou « Non » en reprenant la phrase de la question ne suffit pas. Un argument scientifique est attendu.